

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 V 13 Vœu relatif au « Plan 1 000 immeubles ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'objectif fixé par la municipalité de végétaliser 100 hectares au cours de la mandature ;

Considérant la mise en place du « Plan 1 000 immeubles » qui a pour objectif de permettre le lancement de travaux dans des immeubles privés identifiés comme très énergivores ;

Considérant l'intérêt de la végétalisation des immeubles tant sur le plan environnemental que social (lutte contre les îlots de chaleur, amélioration du cadre de vie et participation des habitant-es) ;

Considérant la nécessité d'impliquer les habitant-es dans l'amélioration de leur cadre de vie ;

Sur la proposition de M^{mes} Galla BRIDIER, Aurélie SOLANS, MM. Yves CONTASSOT, David BELLIARD, M^{me} Anne SOUYRIS et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris,

Emet le vœu que :

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan 1 000 immeubles » soit étudiée la création d'une aide financière spécifique pour les opérations de rénovation thermique intégrant également des travaux d'amélioration du cadre de vie tels que la végétalisation de toits ou de façades, la création de jardins partagés ou de petits aménagements collectifs.